

27.04.2007 – 09:50 Uhr

Migros retire à nouveau une plainte pénale contre des activistes dUnia

Zurich (ots) -

Migros retire à nouveau une plainte pénale contre des activistes dUnia

Une fois de plus, les calculs dUnia savèrent faux

En 2003, Migros avait déposé une plainte pénale contre quatre activistes du syndicat Unia à Bâle. Motif: violation de domicile répétée. Près de quatre ans plus tard, Migros retire sa plainte parce que la justice est pratiquement restée passive durant cette période. Dans ces circonstances, un recours aurait en effet été absurde. Pour la même raison, Migros a déjà retiré à la mi-mars - également à Bâle - une plainte pénale contre deux activistes dUnia (voir communiqué de presse du 14.03.2007).

Le retrait de ladite plainte pénale ne change rien au fait que la Cour civile de Bâle-Ville a déjà constaté en novembre 2004 qu'en commettant de telles actions chez Migros, il ne s'agissait pas pour Unia de défendre les intérêts du personnel. Son intention était plutôt de dresser le personnel contre Migros en recourant à un matériel de propagande agressive et de monter les collaborateurs contre le numéro 1 du commerce de détail en Suisse. En retirant ainsi à nouveau une plainte pénale, Migros agit pas seulement de manière logique et cohérente, mais les calculs dUnia savèrent faux une fois de plus: leur objectif, qui consistait à recruter de nouveaux membres en agissant dans l'illégalité pour attirer l'attention des médias, s'est en effet soldé par un échec.

Autre fait qui souligne le caractère unilatéral de la démarche d'Unia contre Migros: 250000 employés, soit 71 pour-cent (!) de tous les employés du secteur du commerce de détail, ne disposent d'aucune convention collective de travail (CCT), contrairement aux collaborateurs de Migros. Au lieu d'entreprendre quelque chose contre cette situation anormale, Unia préfère s'en prendre à Migros - c'est-à-dire à une entreprise qui, notez-le bien, consacre quelque 600 millions de francs par année aux prestations de sa CCT, et qui paie des salaires de 10 à 15 pour-cent plus élevés que ceux des secteurs déterminants de la concurrence. Dès lors, on peut conclure de ce qui précède qu'il s'agit ici avant tout pour Unia de se profiler en tant qu'organisation. Vous en saurez plus sur le caractère unilatéral de la démarche d'Unia contre Migros en consultant www.unia.migros.ch.

Zurich, le 27 avril 2007

Pour de plus amples informations:

Urs Peter Naef, porte-parole de Migros, tél. 044 277 20 66

E-mail: urs-peter.naef@mgb.ch